



CONSEIL MUNICIPAL DE CAZAUBON
13 mars 2017 à 19 heures en mairie

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CAZAUBON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CAZAUBON, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel AUGRÉ, maire.

Présents ou représentés : M. Jean-Michel AUGRÉ, Maire, Mme Marie-Thérèse DUGAS, Mme Marie-Christine BEAUMONT, M. Jean-Marc BOULIN, M. Michel VIGIER, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Adjoints ; M. Jean-Louis FAIVRE, Mme Maud MARÉCHAL, M. Marcel BORGELA, Mme Christelle SENTOU, M. Jacques FILLOL, Mme Maryline LAMARQUE, M. Pierre BOUMATI, Mme Marie-Luce LALANNE, M. Denis LAPLANE (pouvoir à M. AUGRÉ), M. Didier EXPERT, Mme Isabelle TINTANÉ, M. Claude SAINRAPT et Mme Hélène BRISCADIEU, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange PASSARIEU.

Constatant la totalité des membres présents (18) ou représenté (1), le maire confirme que l'assemblée peut valablement délibérer et ouvre la séance.

Ordre du jour :	Référence délibération
1°) Proposition de renouvellement du Contrat Unique d'Insertion à compter du 15 mars 2017.	D.17.04.01
2°) Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé section AV n° 183.	D.17.04.02

1°) Proposition de renouvellement du Contrat Unique d'Insertion à compter du 15 mars 2017.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 10 mars 2016, elle l'a autorisé à procéder à un recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – CAE pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2016 à raison de 25 heures par semaine. Ce contrat touche à sa fin et il est proposé de le reconduire pour une durée d'un an sur les mêmes bases :

-25 H / semaine

-Etat prend en charge 80% de la rémunération correspondant au SMIC

-Exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Considérant la délibération D.16.02.01 prise en séance du 10 mars 2016 approuvant le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE, pour une période d'un an à compter du 15 mars 2016

Considérant que ce contrat s'achève le 14 mars 2016 et qu'il peut être renouvelé une année supplémentaire, sur les mêmes bases,

Le maire propose à l'assemblée le renouvellement de ce CUI / CAE pour les fonctions d'agent des espaces verts, à temps partiel, à raison de 25 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'adopter la proposition du maire et de renouveler ce contrat à compter du 15 mars 2017

D'inscrire au budget les crédits correspondants

2°) Droit de préemption urbain – Déclarations d'intention d'aliéner un bien situé section AV n° 183.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 14 février 2007, elle a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future, délimitées au plan local d'urbanisme (zones U et AU). Ce droit de préemption, applicable aux terrains et aux immeubles situés dans les zones précitées, a été institué conformément aux dispositions de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée, des articles L 210-1 et suivants, L 211 – 1 et suivants et L 213 – 1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et de l'article L 2122-22 (15°) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien, présentée par la SCP SAINT SEVER, DELZANGLES, notaires associés à EAUZE (32). Cette déclaration concerne un bien situé commune de Cazaubon, « à la Ville Sud » rue des Cagots, consistant en une maison d'habitation sise section AV n° 183, pour une contenance totale de 283 m², en zone UAa du PLU, ledit bien appartenant à Mme Anne Christelle DOAT demeurant quartier Laterrade à LE HOUGA (Gers) et Mme Laury DOAT demeurant 41 route de Mont de Marsan à LE HOUGA (Gers).

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas user de son droit de préemption permettant ainsi la réalisation de la vente du bien telle qu'envisagée par les Consorts DOAT.

Avant de clore la séance, le maire remet à chaque conseiller les comptes administratifs des différents budgets, précisant qu'il reste à leur disposition pour toute précision complémentaire. Il rajoute qu'une commission des finances sera fixée très rapidement pour la présentation des propositions de budgets primitifs 2017.

La séance est levée à 19H10.